

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 20 Décembre 2022
CO 593 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .67
Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Etaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Etaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikhaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

Objet : Demande de DETR ; ALSH de Saint Lothain

Contexte

La CCAPS a la compétence périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble de son territoire. Elle a engagé un vaste programme de réhabilitation des accueils de Loisirs sans hébergements (ALSH). Ainsi après Colonne, le Fied, Aumont, Poligny Brel et Poligny Les Perchées, un projet de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain est à l'étude, ainsi qu'à Vadans.

L'ALSH de Saint Lothain se situe dans l'aile gauche de l'ancienne mairie- école au 1^{er} étage du bâtiment et n'est donc pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela pose un problème pour les parents qui viennent chercher leurs enfants accompagnés d'un enfant en bas âge.

De plus il n'y a pas de sanitaires à l'étage mais seulement au RDC.

Enfin les locaux sont défraîchis et peu fonctionnels autant pour la qualité d'accueil des enfants ou de leurs parents que pour les conditions de travail des agents.

Projet

Une étude de faisabilité a été réalisée par le Cabinet d'Architecte BARREAU qui propose de créer un ascenseur extérieur à l'arrière du bâtiment pour desservir les différents étages.

L'opération comprend aussi entre autres :

- La réhabilitation complète des locaux de l'ALSH (sauf les fenêtres) : électricité, plomberie, peinture, sols, plafonds...
- La reconfiguration partielle de certaines pièces afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants et des parents.
- La création de sanitaires à l'étage
- Le remplacement des radiateurs qui ne sont pas aux normes petite enfance.
- La création d'un ascenseur extérieur qui desservira les 3 niveaux du bâtiment ;
- La création d'un monte escalier au niveau de la salle des fêtes qui est aussi utilisé par l'ALSH ;
- Le renforcement partiel du plancher qui présente un affaissement, afin de pouvoir supporter les futurs sanitaires.



Objet : Demande de DETR ; ALSH de Saint Lothain

Une répartition des coûts sera réalisée avec la commune car certains travaux incombent à la commune et à la CCAPS, notamment pour l'ascenseur, le monte escalier et le bureau du directeur de l'école qui reste à l'étage.

Le Cabinet d'Architecture BEURET RATEL de Lons le Saunier a été retenu comme maître d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Annule et Remplace la délibération CO 358 DE du 22 décembre 2021.

2/ Décide d'engager des travaux de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain ;

3/ Autorise Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à solliciter au meilleur taux l'ensemble des financements potentiels en capacité d'être mobilisés pour ce projet (subvention, appel à projets, ...)

4/ Valide le Plan de financement ci-dessous ;

5/ S'Engage à prendre en charge sur l'autofinancement de la CCAPS la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées

6/ Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux ALSH Saint Lothain	420 000 €	DETR 30%	147 000 €
Maitrise d'œuvre	54 904 €	CAF 27.27%	133 650 €
Etudes diverses, bureaux de contrôle	7 887 €	Région 12.73% - Contrat TEA	111 350 €
Mobilier, informatique	7 209 €	Autofinancement CCAPS (20%)	98 000 €
Total	490 000 €	Total	490 000 €

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

